territoire d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de constitution, d'organisation et de fonctionnement du groupement entre ses membres, conformément aux dispositions du Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7, dans le cadre de la mutualisation de de leurs besoins relatifs à la fourniture, l'acheminement de gaz et d'électricité ainsi que des services associés.

Chaque membre du groupement fera connaître son besoin avant le lancement de la consultation.

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué entre les membres listés en annexe 2 de la présente convention.

La liste sera mise à jour par le coordonnateur en cas de nouvelle adhésion ou retrait du groupement en cours d'exécution.

ARTICLE 3 : MODALITES ORGANISATIONNELLES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

3.1 – Désignation du coordonnateur

Le SYDELA est désigné coordonnateur du groupement, dûment représenté par son Président. Ce dernier est notamment chargé de signer et notifier le marché passé, au nom et pour le compte des membres dudit groupement.

Les parties conviennent que les procédures achat du SYDELA seront celles appliquées pour la passation et l'attribution dudit marché.

3.2 – Responsabilités du coordonnateur du groupement :

- Définition du besoin, en concertation avec l'ensemble des membres du groupement
- Choix de la procédure de passation
- Rédaction du dossier de consultation,
- Rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence
- Mise à disposition de sa plateforme de dématérialisation

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

- Centralisation des questions posées par les candidats et des réponses données
- Réception des candidatures et des offres
- Analyse des candidatures, demandes complémentaires le cas échéant
- Analyse des offres,
- Convocation, organisation et présentation du dossier aux commissions (type CAO) concernées
- Rédaction des procès-verbaux
- Signature du marché et ses éventuels marchés subséquents
- Notification, rédaction et publication de l'avis d'attribution (ou tout autre décision telle que l'abandon ou la déclaration sans suite du marché)
- Reconduction le cas échéant
- Rédaction et signature des avenants au marché ou aux éventuels marchés subséquents
- Suivre l'exécution technique des prestations (passation des marchés subséquents, fixation des prix par ordre de service, suivi et contrôle de l'exécution, application de pénalités, envoi des courriers de mise en demeure, envoi des lettres de résiliation, ...)
- Mise à disposition des membres d'un outil de suivi énergétique
- Contentieux lié à la passation et l'exécution du marché, pour les prestations dont il a la charge, avec information de l'ensemble des membres

3.3 – Rôle des membres du groupement :

- Recenser et définir de leurs besoins propres auprès du SYDELA
- Prendre les délibérations et actes nécessaires pour que le coordonnateur puisse signer le marché le concernant
- Inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité ou de son établissement
- Respecter les décisions du coordonnateur, notamment la décision d'attribution et de modification du marché
- Gestion des évolutions éventuelles de leurs points de livraison
- Recevoir et payer les prestations réalisées pour leur compte (réception et paiement des factures des prestations les concernant)
- Contentieux liés à l'exécution du marché, pour les prestations dont ils ont la charge, avec information au coordonnateur.

ARTICLE 4 : REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE APPLICABLES AU GROUPEMENT

Le groupement est soumis, pour la passation et l'exécution du marché, au respect des règles applicables aux pouvoirs adjudicateurs, au sens de l'article L1211-1 du Code de la commande publique.

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes est constitué à compter de la date de signature de la présente convention par l'ensemble des membres, de façon permanente et jusqu'à sa résiliation.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ADHESION AU GROUPEMENT

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à n'importe quel moment.

Le nouvel adhérent devra alors remettre au coordonnateur l'annexe 1 de ladite convention ainsi que, pour les personnes morales de droit public, la copie de l'approbation par l'assemblée délibération de ladite adhésion.

Les membres du groupement de commandes acceptent, sans qu'il soit besoin de délibérer, l'adhésion au groupement de tout nouveau membre. Le coordonnateur devra alors mettre à jour l'annexe 2 de ladite convention et informer l'ensemble des membres.

Toute nouvelle adhésion ne pourra concerner que les consultations postérieures à l'adhésion.

ARTICLE 7 : MODALITES FINANCIERES

Chaque membre est chargé de l'exécution financière des prestations mises en œuvre qui le concerne.

Dans le cadre des missions supportées par le coordonnateur figurant à l'article 3.2 de la présente convention, les frais supportés par le coordonnateur seront remboursés sur la base du calcul suivant :

- ***Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :***
  - 0,0010 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
  - 0,0011 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE et les EPCI adhérents du SYDELA,
  - 0,0013 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA*
- ***Pour les membres du groupement ayant des besoins en gaz naturel :***
  - 0,00033 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
  - 0,00037 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE et les EPCI adhérents du SYDELA
  - 0,00043 € HT/ kWh pour les membres non adhérents du SYDELA*

**Il est précisé que la prestation de service effectuée pour le compte de non-adhérents au SYDELA est assujettie à la TVA, au taux en vigueur.*

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

Le SYDELA émettra les titres de paiement à l'ensemble des membres au second trimestre de l'année N+1, sur la base des consommations de l'année N de chaque membre.

ARTICLE 8 : RETRAIT ET DISSOLUTION DU GROUPEMENT, RESILIATION DE LA CONVENTION

8.1 Retrait

Un membre ne peut se retirer du groupement de commandes en cours d'exécution d'un marché public, passé pour le compte de ses membres.

Chaque membre conserve la possibilité de se retirer du groupement de commandes, uniquement pour cas de force majeure ou par intérêt général, dûment motivés, par délibération ou décision des instances délibérantes et décisionnelles du membre concerné notifiée au coordonnateur.

Le retrait prend effet à compter de l'accusée de réception de l'acte de retrait qui lui est adressé par le coordonnateur ou, le cas échéant, à compter de la date indiquée dans son acte de retrait si celle-ci est postérieure.

La décision de retrait sera notifiée à l'ensemble des membres. Ce retrait sera officialisé par la voie d'un avenant à la convention.

8.2 Dissolution

Le groupement est dissous :

- De plein droit, à l'échéance de la présente convention (cf. article 5) ;
- Par décision d'une majorité qualifiée des deux tiers de ses membres devant intervenir un an au moins avant la fin d'un marché. La décision devient effective à la fin du marché en cours.
- Lorsque le retrait des membres conduit à réduire le nombre à un. Cet accord peut être formalisé par tout moyen. Dès lors que les conditions sont réunies, le coordonnateur informe les autres membres de la dissolution du groupement.

ARTICLE 9 : SUBSITUTION AU COORDONNATEUR

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où il ne serait plus en mesure d'assumer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

ARTICLE 10 : CAPACITE A AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les missions dont il a la charge. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

A compter de l'exécution du marché, en cas de litige avec le titulaire ou tiers au marché, chaque membre du groupement sera chargé d'exercer sa propre action en justice pour les opérations dont il a la charge

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

en application de la présente convention. Il informe le coordonnateur de ses démarches et de leur évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres concernés par le marché litigieux.

ARTICLE 11 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

SYDELA
LOIRE-ATLANTIQUE
territoire d'énergie

ANNEXE 1 – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Dénomination sociale : ....S.I.V.U. de la Petite Enfance.....,

Adresse : Hotel de Ville 3 Grande rue de la Trinité 44190 CLISSON

Représenté(e) par ..Mme Séverine PROTAIS-NENU, Présidente...,

Dûment habilité(e) par... délibération du Comité Syndical du 27 juin 2022.

- **Accepte les dispositions de la présente convention constitutive et adhère au « groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies » à compter de sa date d'entrée en vigueur.**

- **Déclare adhérer au groupement dans le but se fournir en :**
  - ☐ **GAZ NATUREL**
  - ☒ **ELECTRICITÉ**

- **Autorise le Sydela à solliciter, au nom de la collectivité / société, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraisons, auprès des gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie, dans le cadre dudit groupement de commandes.**

Fait le 27/06/2022

A Orvault.

Nom du signataire	Qualité du signataire	Cachet	Signature
Séverine PROTAIS-NENU	Présidente	MAIRIE DE CLISSON (Loire-Atlantique) S.I.V.U. de la PETITE ENFANCE	

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

SYDELA LOIRE-ATLANTIQUE territoire d'énergie

ANNEXE 2 – LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Dénomination sociale	Adresse	Date de signature de la convention
Commune de TEILLÉ	10 impasse des Jardins – 44440 TEILLÉ	12/05/2022
Commune de ISSÉ	1 rue de la Coutrie – 44520 ISSÉ	13/05/2022
Commune de BOUÉE	2 route du Syl – 44260 BOUÉE	19/05/2022
CAP Atlantique	3 avenue des Noëlles – 44500 LA BAULE	19/05/2022
Commune de MOUAIS	5 rue de la Mairie – 44590 MOUAIS	19/05/2022
Commune de AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	29 avenue de la Vendée – 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	20/05/2022
Commune de LA REGRIPPIERE	11 place de l'Eglise – 44330 LA REGRIPPIERE	20/05/2022
Commune de LEGÉ	11 route de la Chaussée – 44650 LEGÉ	20/05/2022
Commune de LES TOUCHES	1 place Julienne David – 44390 LES TOUCHES	20/05/2022
Commune de RIAILLÉ	107 rue du Cèdre – 44440 RIAILLÉ	20/05/2022
Commune de SAINT-COLOMBAN	30 place de l'Hôtel de Ville – 44310 SAINT COLOMBAN	20/05/2022
Commune de FERCÉ	9 rue de la Mairie – 44660 FERCÉ	23/05/2022
Commune de LE PALLET	26 rue Saint Vincent – 44330 LE PALLET	23/05/2022
Commune de LA MARNE	14 rue de la Mairie – 44270 LA MARNE	25/05/2022
Commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	2 place de l'Eglise – 44110 SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	25/05/2022
Commune de PAULX	47 Grand'Rue – 44270 PAULX	27/05/2022
Commune de QUILLY	10 rue de la Mairie – 44750 QUILLY	30/05/2022
Commune LES MOUTIERS EN RETZ	15 place de l'Eglise Madame – 44760 LES MOUTIERS EN RETZ	31/05/2022
Commune de MONTRELAIS	19 rue de l'Abbaye – 44370 MONTRELAIS	01/06/2022
OGEC VERTOU CENTRE	12 boulevard des Sports – 44120 VERTOU	01/06/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Commune de RUFFIGNÉ	13 rue des Jonquilles – 44660 RUFFIGNÉ	01/06/2022
Commune de PANNECÉ	234 rue du Stade - 44440 PANNECÉ	02/06/2022
Commune de POUILLÉ-LES-COTEAUX	176 rue de la Mairie – 44522 POUILLÉ-LES-COTEAUX	02/06/2022
Commune de ASSÉRAC	15 rue du Pont-Bérin – 44410 ASSÉRAC	03/06/2022
Commune de PORT-SAINT-PERE	13 rue de Pornic – 44710 PORT-SAINT-PERE	03/06/2022
Commune de SAINT-VINCENT-DES-LANDES	17 rue de la Mairie – 44590 SAINT-VINCENT-DES-LANDES	07/06/2022
EHPAD SAINT ANDRÉ	6 rue Eloi Guitteny – 44680 SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS	08/06/2022
Commune de GÉTIGNÉ	Rue du Pont Jean Vay – 44190 GÉTIGNÉ	08/06/2022
Commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE	23 rue René Guy Cadou – 44160 SAINTE REINE DE BRETAGNE	08/06/2022
Commune de JANS	8 place de l'Eglise – 44170 JANS	09/06/2022
Commune de SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE	6 rue de Nantes – 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE	09/06/2022
Commune de SAINT-MARS-DE-COUTAIS	14 rue Saint Médard – 44680 SAINT-MARS-DE-COUTAIS	09/06/2022
CCAS de CLISSON	3 Grande rue de la Trinité – 44190 CLISSON	13/06/2022
Commune de CLISSON	3 Grande rue de la Trinité – 44190 CLISSON	13/06/2022
Commune de LE PIN	11 rue du Sapin – 44540 LE PIN	13/06/2022
Commune de REMOUILLÉ	1 rue de l'Hôtel de Ville – 44140 REMOUILLÉ	13/06/2022
Commune de SAFFRÉ	1 Cour du Séquoia – 44390 SAFFRÉ	13/06/2022
Commune de TREFFIEUX	14, rue de la Libération – 44170 TREFFIEUX	13/06/2022
Commune de VALLONS-DE-L'ERDRE	18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac – SAINT-MARS-LA-JAILLE – 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE	13/06/2022
Commune de CHAUVÉ	4 place du Champ de Foire – 44320 CHAUVÉ	14/06/2022
Communauté de Communes SUD RETZ ATLANTIQUE	Zia de la Seiglerie 3 – 2 rue Galilée – 44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME	15/06/2022
Commune de COUFFÉ	25 rue du Général Charrette de la Contrie – 44521 COUFFÉ	15/06/2022
Commune de MOISDON-LA-RIVIERE	4 rue du Camp – 44520 MOISDON-LA-RIVIERE	15/06/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01-CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Commune de PAIMBOEUF	1 quai Eole – 44560 PAIMBOEUF	15/06/2022
Commune de SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	20 rue de la Mairie – 44680 SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS	15/06/2022
Commune de SUCÉ-SUR-ERDRE	25 rue de la Mairie – 44240 SUCÉ-SUR-ERDRE	15/06/2022
Commune de VAY	5 rue Principale – 44170 VAY	15/06/2022
Commune de VILLEPOT	18 place de l'Eglise – 44110 VILLEPOT	15/06/2022
Commune de LA CHAPELLE-GLAIN	4 rue du Flavier – 44670 LA CHAPELLE-GLAIN	16/06/2022
Commune de LA GRIGONNAIS	3 rue de l'Abbé Merel – 44170 LA GRIGONNAIS	16/06/2022
Commune de FROSSAY	4 rue du Capitaine Robert Martin – 44320 FROSSAY	17/06/2022
Commune de OUDON	150 rue d'Anjou – 44521 OUDON	20/06/2022
Commune de PETIT-AUVERNÉ	8 rue de la Mairie – 44670 PETIT-AUVERNÉ	20/06/2022
Commune de PREFAILLES	17 Grande Rue – 44770 PREFAILLES	20/06/2022
Commune de PUCEUL	16, rue de la Mairie – 44390 PUCEUL	20/06/2022
Commune de SAINT-MARS-DU-DÉSERT	1 rue de la Mairie – 44850 SAINT-MARS-DU-DÉSERT	21/06/2022
Commune de SAINT-NICOLAS-DE-REDON	26 rue de Nantes – 44460 SAINT-NICOLAS-DE-REDON	21/06/2022
Commune de CORSEPT	6 rue de la Mairie – 44560 CORSEPT	22/06/2022
Commune de LE TEMPLE-DE-BRETAGNE	24 rue Georges Bonnet – 44360 LE TEMPLE-DE-BRETAGNE	22/06/2022
Commune de TRIGNAC	11 place de la Mairie – 44570 TRIGNAC	22/06/2022
Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	2 rue du Dr Ange Guépin – ZAC de la Chaussée – 44215 PORNIC Cedex	23/06/2022
Commune de DONGES	Place Armand Morvan – 44480 DONGES	23/06/2022
Commune de LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	72 rue des Frères Templé – 44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	23/06/2022
Commune de MAISDON-SUR-SEVRE	20 rue de la Mairie – 44690 MAISDON-SUR-SEVRE	23/06/2022
Commune de TOUVOIS	18 rue de Nantes – 44650 TOUVOIS	23/06/2022
Commune de DERVAL	15 rue de Rennes – 44590 DERVAL	24/06/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Commune de FAY-DE-BRETAGNE	11 rue de la Mairie – 44130 FAY-DE-BRETAGNE	24/06/2022
Commune de GRAND-AUVERNÉ	7 rue de la Barre David – 44520 GRAND-AUVERNÉ	24/06/2022
Commune de MARSAC-SUR-DON	1 rue Pierre Perchais – 44170 MARSAC-SUR-DON	24/06/2022
Résidence de la Sainte Famille	67, rue de la Clavellerie – 44440 TEILLÉ	24/06/2022
Commune de BATZ-SUR-MER	34 rue Jean XXIII – 44740 BATZ-SUR-MER	27/06/2022
Communauté de Communes SUD ESTUAIRE	6 boulevard Dumesnildot – 44560 PAIMBOEUF	27/06/2022
Commune de CHÂTEAU-THÉBAUD	1 place de l'Eglise – 44690 CHÂTEAU-THÉBAUD	27/06/2022
Commune de CHEIX-EN-RETZ	3 place Saint-Martin – 44640 CHEIX-EN-RETZ	27/06/2022
Commune de LA CHAPELLE-HEULIN	27, rue Aristide Briand – 44330 LA CHAPELLE-HEULIN	27/06/2022
SIVU de la Petite Enfance Clisson – Gorges- Gétigné- Saint-Lumine-de-Clisson	Hôtel de Ville – 3 Grande rue de la Trinité – 44190 CLISSON	27/06/2022
Commune de PIRIAC-SUR-MER	3 rue du Calvaire – 44420 PIRIAC-SUR-MER	28/06/2022
Résidence Bon Accueil	5 rue Gilles de Retz – 44650 TOUVOIS	28/06/2022
Résidence Val de Brutz	1 rue de la Fontaine – 44660 ROUGÉ	28/06/2022
Commune de SAINT LUMINE DE COUTAIS	10 rue de Verdun – 44310 SAINT LUMINE DE COUTAIS	28/06/2022
Commune de SAINT-PERE-EN-RETZ	1 place de la Mairie – 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ	28/06/2022
Communauté de Communes ESTUAIRE ET SILLON	2 boulevard de la Loire – 44260 SAVENAY	29/06/2022
Commune de PIERRIC	1 place de la Mairie – 44290 PIERRIC	29/06/2022
Résidence Le Bois Fleuri	Boulevard Charbonneau et Rouxeau – 44390 NORT-SUR-ERDRE	29/06/2022
Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique	9 rue de l'Eglise – 44170 NOZAY	29/06/2022
Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	5 rue Gabriel Delatour – 44110 CHATEAUBRIANT	30/06/2022
CCAS d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	Place du Maréchal Foch – 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	30/06/2022
Commune de HAUTE-GOULAINE	2 rue Victor Hugo – 44115 HAUTE-GOULAINE	30/06/2022
Commune de LA CHAPELLE-LAUNAY	2 place de l'Eglise – 44260 LA CHAPELLE-LAUNAY	30/06/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200041926-20221027-22ADE01-CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Commune de LA LIMOUZINIERE	10 rue Charles de Gaulle – 44310 LA LIMOUZINIERE	30/06/2022
Syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique	8 place Pierre Sémard – 44600 SAINT-NAZAIRE	30/06/2022
Commune de PRINQUIAU	2 rue de la Gagnerie – 44260 PRINQUIAU	30/06/2022
Commune de SAINT-MALO-DE-GUERSAC	12 rue Aristide Briand – 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC	30/06/2022
SIVU de l'Enfance ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	56 place du Maréchal Foch - 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	30/06/2022
Commune de SOUDAN	3 place Jeanne d'Arc – 44110 SOUDAN	30/06/2022
Commune de VALLET	9 rue François Luneau – 44330 VALLET	30/06/2022
Commune de CROSSAC	9 rue Pierre Plaisance - 44160 CROSSAC	01/07/2022
Commune de LA PLANCHE	1 place de la Mairie – 44140 LA PLANCHE	01/07/2022
Commune de MOUZEIL	1 ruelle du Château – 44850 MOUZEIL	01/07/2022
Commune de SAINT-GILDAS-DES-BOIS	10 rue du Dr Praux – 44530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS	01/07/2022
Commune de MALVILLE	Rue de la Merlerie – 44260 MALVILLE	04/07/2022
Commune de MONNIÈRES	4 rue de la Poste – 44690 MONNIÈRES	04/07/2022
Commune de SAINT-ANDRE-DES-EAUX	5 place de la Mairie – 44117 SAINT-ANDRE-DES-EAUX	04/07/2022
Commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	17 rue du Chevecier – 44730 SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	04/07/2022
Commune de SAINT-MOLF	1 rue des Epis – 44350 SAINT-MOLF	04/07/2022
Commune de SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU	24 rue de l'Hôtel de Ville – 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU	04/07/2022
Commune de SÉVÉRAC	31 rue des Landes du Bourg – 44530 SÉVÉRAC	04/07/2022
Commune de VIGNEUX-DE-BRETAGNE	9, rue G.H. de la Villemarqué – 44360 VIGNEUX-DE-BRETAGNE	04/07/2022
Commune de ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	Place du Maréchal Foch – 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	05/07/2022
Commune de MESQUER	Place de l'Hôtel – 44420 MESQUER	05/07/2022
Commune de NOTRE-DAME-DES-LANDES	13 rue Pierre Civel – 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES	05/07/2022
S.T.R.A.N.	92 rue Henri Gautier – 44600 SAINT-NAZAIRE	05/07/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Commune de MISSILLAC	6 rue de la Fontaine Saint-Jean – 44780 MISSILLAC	06/07/2022
Commune de BOUSSAY	4 rue du Val de Sèvre – 44190 BOUSSAY	07/07/2022
Commune de CONQUEREUIL	2 rue de la Mairie – 44290 CONQUEREUIL	07/07/2022
Commune de GORGES	3 place de l'Eglise – 44190 GORGES	07/07/2022
Commune de JUIGNE-DES-MOUTIERS	11 rue de la Mairie – 44670 JUIGNE-DES-MOUTIERS	07/07/2022
Commune de LA CHEVALLERAIS	14 place de l'Eglise – 44810 LA CHEVALLERAIS	07/07/2022
Commune de PORNICHET	120 avenue du Général de Gaulle – 44380 PORNICHET	07/07/2022
Résidence Saint Gildas	13 rue de la République – 44210 PORNIC	07/07/2022
Résidence Saint-Joseph	Chemin St Joseph – 44320 CHAUMES-EN-RETZ	07/07/2022
Commune de LA PLAINE-SUR-MER	Place du Fort Gentil – 44770 LA PLAINE-SUR-MER	08/07/2022
Commune de LAVAU-SUR-LOIRE	1 rue de la Mairie – 44260 LAVAU-SUR-LOIRE	08/07/2022
Commune de PONT-CHATEAU	Place Dominique David – 44160 PONT-CHATEAU	08/07/2022
Communauté de Communes Erdre et Gesvres	1 rue Marie Curie – PA La Grand'Haie – 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	11/07/2022
Communauté de Communes de Grand Lieu	1 rue de la Guillauderie – CS 30003 – 44118 LA CHEVROLIERE	11/07/2022
Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE	87 rue du Bocage – 44440 JOUÉ-SUR-ERDRE	11/07/2022
Commune de LA HAYE-FOUASSIERE	6 rue de la Gare – 44690 LA HAYE-FOUASSIERE	11/07/2022
Commune de LE LOROUX-BOTTEREAU	14 place Rosmadec -44430 LE LOROUX-BOTTEREAU	11/07/2022
LOIRE ATLANTIQUE NAUTISME	16 quai Ernest Renaud – 44105 NANTES	11/07/2022
Commune de LUSANGER	20, place de l'Eglise – 44590 LUSANGER	11/07/2022
Commune de PLESSÉ	1 rue Jules Verne – 44630 PLESSÉ	11/07/2022
Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE	8 rue d'Echichens – 44690 SAINT-FIACRE-SUR-MAINE	11/07/2022
Commune de SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	6 rue de l'Etang – 44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET	11/07/2022
Commune de VIEILLEVIGNE	1 place de la Mairie – 44116 VIEILLEVIGNE	11/07/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	Centre Administratif Les Ursulines – 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	12/07/2022
Commune de CORCOUÉ-SUR-LOGNE	11 rue Lejeune – 44650 CORCOUÉ-SUR-LOGNE	12/07/2022
Commune de GUÉRANDE	7 place du Marché au Bois – 44350 GUÉRANDE	12/07/2022
Commune de LA REMAUDIÈRE	22 rue Olivier de Clisson – 44430 LA REMAUDIÈRE	12/07/2022
Commune de MONTBERT	Rue de la Gare – 44140 MONTBERT	12/07/2022
Commune de AVESSAC	5 place de l'Eglise – 44460 AVESSAC	13/07/2022
Commune de CHATEAUBRIANT	Place Ernest Bréant – 44110 CHATEAUBRIANT	13/07/2022
Commune de DREFFÉAC	7 place de l'Eglise – 44530 DREFFÉAC	13/07/2022
Commune de LA BOISSIERE-DU-DORÉ	8 place de la Mairie – 44430 LA BOISSIERE-DU-DORÉ	13/07/2022
Commune de LE POULIGUEN	17 rue Jules Benoît – 44510 LE POULIGUEN	13/07/2022
Commune de HÉRIC	2 rue Saint Jean – 44810 HÉRIC	15/07/2022
Commune de LA CHAPELLE DES MARAIS	16 rue de la Brière – 44410 LA CHAPELLE DES MARAIS	15/07/2022
Commune de LIGNÉ	3 place de la Perretterie – 44850 LIGNÉ	15/07/2022
Commune de MÉSANGER	230 rue de la Vieille Cour – 44522 MÉSANGER	15/07/2022
Commune de SAINTE-PAZANNE	10 rue de l'Hôtel de Ville – 44680 SAINTE-PAZANNE	15/07/2022
Commune de LA TURBALLE	10 rue de la Fontaine – 44420 LA TURBALLE	18/07/2022
Résidence du Bocage	340 rue du Bocage – 44440 JOUÉ-SUR-ERDRE	18/07/2022
Commune de SION-LES-MINES	20 rue de Châteaubriant – 44590 SION-LES-MINES	18/07/2022
Association de Bienfaisance du Sud Estuaire	5 rue de Bel Air – 44320 FROSSAY	19/07/2022
Commune de BESNÉ	15 place de l'Eglise – 44160 BESNÉ	19/07/2022
Commune de BOUVRON	12 rue Louis Guihot – 44130 BOUVRON	19/07/2022
Résidence Les Jardins de la Chénaie	1 venelle Françoise d'Eaubonne – 44300 NANTES	20/07/2022
Commune de BLAIN	2 rue Charles de Gaulle – 44130 BLAIN	21/07/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Communauté de Communes de NOZAY	9 rue de l'Eglise – 44170 NOZAY	21/07/2022
Commune de SAINT-LYPHARD	1 rue de Kério – 44410 SAINT-LYPHARD	21/07/2022
Commune de GUÉMENÉ-PENFAO	22 rue de l'Hôtel de Ville – 44290 GUÉMENÉ-PENFAO	22/07/2022
Résidence de l'Ile Verte	35 rue de l'Ile Verte – 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU	22/07/2022
Commune de SAINT-JOACHIM	64 rue Joliot Curie – 44720 SAINT-JOACHIM	22/07/2022
Commune de NOZAY	11 rue Alexis Letourneau – 44170 NOZAY	25/07/2022
Commune de PONT SAINT MARTIN	Rue de la Mairie – 44860 PONT SAINT MARTIN	25/07/2022
Communauté de Communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois	2 rue des Châtaigniers – 44160 PONT-CHATEAU	26/07/2022
Résidence La Houssais	135 rue de la Classerie – 44400 REZÉ	26/07/2022
Résidence Les Bords de Sèvre	20 rue Claude Gaulue – 44400 REZÉ	26/07/2022
Commune de SAVENAY	2 rue du Parc des Sports – 44260 SAVENAY	27/07/2022
Syndicat Mixte du Scot et Pays du Vignoble Nantais	5 allée du Chantre – 44190 CLISSON	27/07/2022
Commune de ERBRAY	6 place de la Mairie – 44110 ERBRAY	28/07/2022
Commune de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	25 avenue du Général de Gaulle – 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	28/07/2022
Commune de CASSON	3 rue de la Mairie – 44390 CASSON	01/08/2022
Commune de NORT-SUR-ERDRE	30 rue Aristide Briand – 44390 NORT-SUR-ERDRE	01/08/2022
Commune de LOIREAUXENCE	182 rue du Maréchal Foch – Varades – 44370 LOIREAUXENCE	04/08/2022
Commune de CAMPBON	Place de l'Eglise – 44750 CAMPBON	08/08/2022
EHPAD La Grande Providence	87 rue Gaston Turpin – 44000 NANTES	09/08/2022
Commune de ABBARETZ	22 rue de la Mairie – 44170 ABBARETZ	17/08/2022
SAS SOLAIRE SE 44-3	Chez SYDELA ENERGIE 44 - Bâtiment F – Rue Rolland Garros – 44700 ORVAULT	17/08/2022
SEM SYDELA ENERGIE 44	Bâtiment F – Rue Rolland Garros – 44700 ORVAULT	17/08/2022
LOIRE ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE	Hôtel du Département – 3 quai Ceineray – 44000 NANTES	18/08/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

SYDELA LOIRE-ATLANTIQUE territoire d'énergie

Commune de FÉGRÉAC	1 rue de la Mairie – 44460 FÉGRÉAC	19/08/2022
Commune de LA CHEVROLIÈRE	2 place de l'Hôtel de Ville – 44118 LA CHEVROLIÈRE	22/08/2022
Commune de SAINT-VIAUD	Place Jollan de Clerville – 44320 SAINT-VIAUD	22/08/2022
SARL BOUSSAY ENERGIES	Chez SYDELA ENERGIE 44 - Bâtiment F – Rue Rolland Garros – 44700 ORVAULT	22/08/2022
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ	1 avenue de la Gare – 44130 BLAIN	23/08/2022
Commune de SAINT-BRÉVIN-LES-PINS	1 place de l'Hôtel de Ville – 44250 SAINT-BRÉVIN-LES-PINS	23/08/2022
SAS CENTRALE SOLAIRE MENEE LAMBOURG	Chez SYDELA ENERGIE 44 - Bâtiment F – Rue Rolland Garros – 44700 ORVAULT	23/08/2022
SAS SOLAIRE SE 44-1	Chez SYDELA ENERGIE 44 - Bâtiment F – Rue Rolland Garros – 44700 ORVAULT	23/08/2022
SAS SOLAIRE SE 44-2	Chez SYDELA ENERGIE 44 - Bâtiment F – Rue Rolland Garros – 44700 ORVAULT	23/08/2022
SAS SYDELA ENERGIE SIX PIECES	Chez SYDELA ENERGIE 44 - Bâtiment F – Rue Rolland Garros – 44700 ORVAULT	23/08/2022
Commune de VAIR-SUR-LOIRE	4 rue de la Boule d'Or – 44150 SAINT-HERBLON	29/08/2022
Commune de LE CELLIER	62 rue de Bel-Air – 44850 LE CELLIER	31/08/2022
CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO	13 rue des Ajoncs – 44190 CLISSON	01/09/2022
Commune de TREILLIERES	57 rue de la Mairie – 44119 TREILLIERES	05/09/2022
Résidence L'IMMACULEE	10 rue de l'Eglise – St Cyr en Retz – 44580 VILLEUNEUVE-EN-RETZ	15/09/2022
Commune de GUENROUET	1 rue André Caux – 44530 GUENROUET	15/09/2022
Commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES	48 rue de la Libération – 44670 SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES	15/09/2022
Commune de SOULVACHE	3 rue de la Mairie – 44600 SOULVACHE	15/09/2022
Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ	31 rue des Jaunins – 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ	15/09/2022
Commune de LOUISFERT	1 bis, rue de l'Espérance – 44110 LOUISFERT	16/09/2022
Commune de MACHECOUL-SAINT-MEME	Place de l'Auditoire – 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME	16/09/2022
Commune de HERBIGNAC	1 avenue de la Monneraye – 44410 HERBIGNAC	19/09/2022
Résidence Victor Ecomard	16 place du 18 juin 1940 – 44680 SAINTE-PAZANNE	19/09/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Communauté de Communes Sèvre et Loire	1 place Charles de Gaulle – 44330 VALLET	21/09/2022
Commune de ROUANS	Place de la Poste – 44640 ROUANS	21/09/2022
Commune de SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	Place de la Mairie – 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	21/09/2022
CCAS de SAINT-NAZAIRE	Place François Blancho – CS 40416 – 44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX	22/09/2022
Commune de ROUGÉ	1 rue de la Gare – 44660 ROUGÉ	22/09/2022
Résidence Sainte-Anne	9 rue Sainte-Anne du Vigneau – 44650 SAINT-MARS-DE-COUTAIS	23/09/2022
Commune de TRANS-SUR-ERDRE	4 place de l'Eglise – 44440 TRANS-SUR-ERDRE	27/09/2022
Commune de GENESTON	37 rue Jean-Baptiste Legeay – 44140 GENESTON	28/09/2022
Sivom du Secteur de Riaillé	182 rue du Cèdre – 44440 RIAILLE	28/09/2022
Commune de NOYAL-SUR-BRUTZ	1 rue de la Mairie – 44110 NOYAK-SUR-BRUTZ	29/09/2022
Association Croissance	45 route de St-Père – 44210 PORNIC	30/09/2022
Commune de CHAUMES-EN-RETZ	1 rue de Pornic – 44320 CHAUMES-EN-RETZ	01/10/2022
Commune de LA ROCHE-BLANCHE	171 rue St Michel – 44522 LA ROCHE-BLANCHE	04/10/2022
Commune de SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES	4 rue des Heurthauds – 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES	05/10/2022
Association La Toile de Mer	2 place Gambetta – 44380 PORNICHET	06/10/2022
Commune de LE GÂVRE	20 Grande Rue – 44130 LE GÂVRE	06/10/2022
Commune de LE LANDREAU	Place de l'Hôtel de Ville – 44430 LE LANDREAU	06/10/2022
Commune de MOUZILLON	47 rue Clément Guilbaud – 44330 MOUZILLON	06/10/2022
Commune de SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	2 route de Clisson – 44190 SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	06/10/2022
Syndicat Départemental d'Energies de Loire Atlantique (SYDELA)	7 rue Roland Garros – 44700 ORVAULT	06/10/2022
Commune de VUE	3 place Sainte Anne – 44640 VUE	07/10/2022
Commune de MONTOIR-DE-BRETAGNE	65 rue Jean Jaurès – 44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE	11/10/2022
Commune de LA BERNERIE-EN-RETZ	16 rue Georges Clémenceau – 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ	13/10/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Commune de SAINT HILAIRE DE CLISSON	1 place de l'Eglise – 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON	13/10/2022
Commune de LE BIGNON	11 rue du Moulin – 44140 LE BIGNON	14/10/2022
Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	4 avenue du Commandant l'Herminier – 44600 SAINT-NAZAIRE	18/10/2022
Commune de MASSÉRAC	3 rue Saint Benoit – 44290 MASSÉRAC	18/10/2022
Commune de PORNIC	Rue Fernand de Mun – 44210 PORNIC	18/10/2022
Commune de SAINT-NAZAIRE	Place François Blancho – CS 40416 – 44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX	19/10/2022
Résidence Andrée Rochefort	10 boulevard de Civanem – 44510 LE POULIGUEN	27/10/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20221027-22ADE01_CONV-CC
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022